

Délibérations de la séance du 24 février 2015

Le 24 février deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2015

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - M. Denis LIMOUSIN – Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - Mme Carine CHARPENTIER - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Michaëlle YANKOV - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD – Mme Eliane PHILIPPON - Mme Annie PAUGNAT - M. Patrick DOBBELS - Mme Fatiha ZEMANI – M. Christophe MAURY – M. Yvan TRICART - M. Guénaël LOISEL - Mme Carole SALESSE – M. Cédric FORGET - M. Dominique FOURTUNE.

Représentée : Mme Corinne JUST par Mme Laurence PICHON
M. Laurent COLONNA par Mme Annie BONNET
M. Christophe BARBE par M. Ludovic GERAUDIE
M. Philippe ARRONDEAU par M. Martial BRUNIE
M. Jean-Claude MEISSNER par M. Patrick DOBBELS
Mme Joëlle BAZALGUES par Mme Annie PAUGNAT
Mme Claudine DELY par M. Guénaël LOISEL

Monsieur Richard RATINAUD a été élu secrétaire de séance

Délibération 3/2015 Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Délibération 4/2015 Modification du tableau des emplois communaux

Délibération 5/2015 Primes et indemnités du Directeur Général des Services

Délibération 6/2015 Rapport concernant l'exécution des marchés de l'année 2014

Délibération 7/2015 Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la mise en conformité des vestiaires, sanitaires pour un classement fédéral du bâtiment des Tribunes du Stade Raymond Claveyrolas

Délibération 8/2015 Annulation de la cession de terrains communaux sis rue Auguste Renoir à Limoges Habitat

Madame le Maire informe qu'aucune décision, dans le cadre de sa délégation, n'a été prise depuis le Conseil Municipal du 20 janvier 2015.

Madame le Maire demande si les procès-verbaux des séances du 18 décembre 2014 et 20 janvier 2015 appellent des observations.

Aucune observation n'étant portée, les procès-verbaux des séances du 18 décembre 2014 et 20 janvier 2015 sont adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION n°3/2015

Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Conformément aux articles L 4311-1, L 3312-1 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- **A DEBATTU** sur les orientations générales du budget 2015 présentées par Madame le Maire.

Par ailleurs, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour 2015.

DELIBERATION n°4/2015

Modification du tableau des emplois communaux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint :

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	2	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	0
Cat. B	2	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2	0
Cat. B	1	Rédacteur	1	0
Cat. C	2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0
Cat. C	6	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	6	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. A	1	Ingénieur	1	0
Cat. B	3	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. B	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. B	1	Technicien	1	0
Cat. C	2	Agent de maîtrise principal	2	0
Cat. C	3	Agent de maîtrise	3	0
Cat. C	3	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. C	7	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	0
Cat. C	5	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	5	0
Cat. C	25	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	25	0
Cat. C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (14,74 h/35)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (30 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
	1	Contrat d'avenir	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	2	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	2	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	3	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC pour l'année scolaire	3	0

		2013/2014 (discipline Piano, Guitare et percussions)		
FILIERE SPORTIVE				
Cat. A	1	C. D. I.	1	0
Cat. B	1	Educateur des A. P. S. principal 1 ^{ère} classe	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. B	1	Assistant socio-éducatif principal	1	0
Cat. B	1	Educateur de jeunes enfants TNC (8 h)	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	ATSEM de 1 ^{ère} classe	1	0
	1	Contrat d'avenir	1	0

DELIBERATION n°5/2015

Primes et indemnités du Directeur Général des Services

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'ingénieur détaché dans le cadre d'emploi de Directeur Général des Services peut percevoir diverses primes et indemnités.

VU le décret n° 88.631 du 06 mai 1988 fixant la prime de responsabilité des emplois de direction,

VU le décret n° 2006.779 du 03 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91.875 du 06 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2003.799 du 25 août 2003 modifié relatif à l'indemnité spécifique de service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- DE VERSER A COMPTER DE SON DETACHEMENT :

- la prime de responsabilité au taux de 15 %.
- la nouvelle bonification indiciaire à hauteur de 30 points.
- l'indemnité spécifique de service du cadre d'emplois des ingénieurs affecté d'un coefficient de modulation individuelle.

DELIBERATION n°6/2015

Rapport récapitulatif concernant l'exécution des marchés de l'année 2014

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

En application au décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant modification du code des marchés publics et notamment l'article 133 du code des marchés publics, les informations sur les marchés conclus en 2014 font l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée municipale.

DELIBERATION n°7/2015

Demande de subventions auprès de la Fédération Française de Football pour la mise en conformité des vestiaires, sanitaires pour un classement fédéral du bâtiment des Tribunes du Stade Raymond Claveyrollas

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Monsieur Denis LIMOUSIN expose au Conseil Municipal qu'il convient de présenter un dossier susceptible de retenir l'agrément et l'aide financière de la Fédération Française de Football, au titre de l'appel à projets « Horizon Bleu 2016 ».

Ce dossier est soumis au Conseil Municipal.

- ☞ Réfection des vestiaires sanitaires des tribunes du stade Raymond CLAVEYROLLAS avec mise en conformité des vestiaires, sanitaires pour un classement fédéral du bâtiment des Tribunes du Stade Raymond Claveyrollas, pour un montant prévisionnel de 350 000,00 € H.T.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **DONNER** son accord pour solliciter auprès de la Fédération Française de Football une subvention à hauteur de 20% du montant total HT de l'opération, plafonnée à 20 000,00 €, pour le dossier cité ci-dessus.

Vote pour cette délibération

Pour : 26

Contre : /

Abstentions : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaél LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

DELIBERATION n°8/2015

Annulation de la cession de terrains communaux sis rue Auguste Renoir à Limoges Habitat

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°89/2012 du 13 novembre 2012, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires afin de concrétiser la cession de terrains communaux sis rue Auguste Renoir à Limoges Habitat.

Cet accord de principe portait sur la partie haute des terrains communaux situés en bords de Vienne, hors de la zone inondable.

Différentes études techniques ont été menées tant par les services communaux que par Limoges Métropole et Limoges Habitat et elles n'ont pas permis de démontrer la faisabilité et la rentabilité du projet.

Limoges habitat a donc décidé de renoncer au projet prévu sur les terrains concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **PRENDRE NOTE** de l'annulation du projet par Limoges Habitat,
- **ANNULER** sa délibération n°89/2012 du 13 novembre 2012,

Fin de la séance à 20h15